

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف
ت DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

DÉCEMBRE 2024

Table des matières

<u>Libérations et contraintes: le visage changeant de l'Algérie -----</u>	<u>1</u>
<u>En Algérie, la fuite des cerveaux s'accélère -----</u>	<u>3</u>
<u>La librairie Chikh fermée, KOUKOU éditions exclu du salon du livre du Djurdjura-----</u>	<u>6</u>
<u>Algérie: une initiative pour recenser les détenus d'opinion -----</u>	<u>8</u>
<u>Dissoute en 2022: la LADDH crée un collectif de défense des droits humains -----</u>	<u>10</u>
<u>Affaire Boualem Sansal: la justice algérienne rejette sa demande de mise en liberté-----</u>	<u>11</u>
<u>Le FFS plaide pour « une approche des droits humains alliant universalité et spécificités nationales » -----</u>	<u>12</u>
<u>Le journaliste Mustapha Bendjama interdit de sortie d'Algérie-----</u>	<u>14</u>
<u>Riposte Internationale dévoile son rapport 2024 sur les droits humains en Algérie -----</u>	<u>16</u>
<u>Algérie: les défis de l'égalité des genres entre conventions internationales et réalités locales -----</u>	<u>17</u>
<u>Maître Anissa Smati: Les défis et avancées de la législation algérienne contre les violences faites aux femmes</u>	<u>19</u>
<u>Algérie : la hausse des actes de violence à l'égard des femmes préoccupe les autorités -----</u>	<u>21</u>
<u>Les nouvelles formes de harcèlement en algérie: du “rouleau compresseur” à la surveillance “hyperfeutrée”</u>	<u>23</u>
<u>Karim Tabbou entendu une quatrième fois par le juge d'instruction -----</u>	<u>25</u>
<u>Lutte contre la violence faites aux femmes : Un guichet unique pour écouter la souffrance -----</u>	<u>26</u>
<u>Le Président Tebboune décrète des mesures de grâce en faveur de 2 471 détenus -----</u>	<u>28</u>
<u>Riposte Internationale s'indigne des poursuites contre Saïd Salhi -----</u>	<u>30</u>
<u>Grâce présidentielle et d' »apaisement » au profit de 2471 détenus -----</u>	<u>31</u>
<u>L'abolition de la discrimination basée sur le genre -----</u>	<u>32</u>
<u>Mme Dutour au Président Tebboune: “Rendez-nous nos enfants, vivants ou morts, et dites-nous enfin la vérité”-----</u>	<u>35</u>
<u>Décès de Khaled Burayo : Une icône du droit et de la défense des libertés en Algérie s'éteint-----</u>	<u>37</u>
<u>Qui sont les détenus d'opinion grâciés par Tebboune ?-----</u>	<u>39</u>
<u>Le journaliste Mustapha Bendjama arrêté-----</u>	<u>41</u>
<u>3 ans de prison requis contre la militante Abla Ghoumari-----</u>	<u>42</u>
<u>L'algérie annonce, au détour d'un communiqué, la libération de Boualem Sansal -----</u>	<u>43</u>
<u>La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme relocalise son action en France-----</u>	<u>47</u>

Libérations et contraintes: Le visage changeant de l'Algérie

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org>) - 09 décembre 2024



Le 10 décembre 2024, Journée internationale des droits de l'homme, l'Algérie dévoile un panorama sociopolitique aux reflets changeants. Cette complexité trouve son origine dans un contexte de tensions qui ont marqué l'année écoulée.

En effet, l'année 2024 a révélé un paysage où les autorités ont maintenu un contrôle serré sur les espaces de liberté, resserrant l'étau autour des libertés fondamentales. Cette politique de restriction se manifeste concrètement par la surveillance étroite de chaque espace de dialogue citoyen : expression, réunion, association.

Cette politique de verrouillage trouve un écho particulièrement éloquent dans le classement médiatique international. L'Algérie pointe à la 136e place du classement de la liberté de presse, un indicateur qui traduit sans ambiguïté les entraves systémiques à l'information et à la libre circulation des idées.

Le secteur éditorial illustre de manière particulièrement saillante cette politique de contrôle. Au cœur de cette trajectoire restrictive se trouve le Salon International du Livre d'Alger (SILA) 2024, qui est devenu le théâtre d'une censure croissante. Emblématique de ces tensions, Koukou Éditions a été exclue du salon, prolongeant une interdiction déjà active en 2023. Le tribunal d'Hussein Dey a systématiquement rejeté la plainte de l'éditeur contre la commission de censure du ministère de la Culture.

L'étau semble se resserrer progressivement. Aux côtés de Koukou Éditions, d'autres maisons d'édition, comme les Éditions Frantz Fanon, subissent également ces mesures d'ostracisation. Le ministère de la Culture a mis en place un dispositif de contrôle serré : obligation de présenter les

ouvrages dans leur intégralité pour obtenir un ISBN, inspections régulières des stands, laissant transparaître l'existence présumée d'une "blacklist" d'auteurs.

Cependant, dans ce tableau apparemment monochrome, un événement est venu introduire une nuance inattendue. Le 1er novembre 2024, le président Tebboune a signé des décrets de grâce libérant plus de 4 000 détenus, geste à la portée symbolique forte qui suggère une possible inflexion politique.

Parmi ces libérations, certaines concentrent l'attention et portent en elles une promesse de changement. Ihsane El Kadi, journaliste et directeur de Radio M, retrouve la liberté après 22 mois de détention. Avec lui, Mohad Gasmi, militant anti-gaz de schiste, et Mohamed Tadjadit, poète du Hirak, incarnent ces voix citoyennes qui refusent le silence.

Le choix de la date - anniversaire du déclenchement de la guerre d'indépendance - ajoute une dimension historique à ces libérations. Elles semblent porter en elles une charge symbolique puissante, suggérant un possible dégel dans un système longtemps verrouillé.

Malgré cet élan, l'horizon politique demeure chargé de nuances complexes. Les restrictions législatives, les poursuites judiciaires et les limitations des espaces démocratiques persistent, rappelant que le chemin vers une pleine reconnaissance des libertés reste long et sinueux.

Dans ce contexte, la société civile et les organisations internationales maintiennent une vigilance active. L'enjeu dépasse largement les frontières algériennes : il s'agit de la capacité d'une société à faire vivre les principes universels de liberté, de dignité et de respect.

Ainsi, l'Algérie de 2024 se dessine comme un territoire de paradoxes : ni totalement verrouillé, ni complètement ouvert. Un pays en transition, où chaque geste politique peut basculer entre répression et espérance, entre le poids de l'histoire et la promesse d'un avenir différent.

La Rédaction

En Algérie, la fuite des cerveaux s'accélère

Courrier international (<https://www.courrierinternational.com/>)

09 Décembre 2024



Manifestation des dentistes, des médecins et des pharmaciens résidents, alors en grève depuis trois mois, à Alger (Algérie), le 12 février 2022. PHOTO RYAD KRAMDI/AFP

L'Algérie a longtemps été perçue comme un pays aux richesses naturelles inépuisables. Le pétrole et le gaz continuent de dominer les discours officiels, les stratégies économiques et les échanges internationaux.

Pourtant, un autre type d'exportation, moins visible mais ô combien stratégique, prend de l'ampleur : celle des cerveaux. Médecins, ingénieurs, artistes, intellectuels... Ils forment ce nouveau "gazoduc" invisible, qui alimente l'Europe en savoir-faire et en talents, tandis que le pays d'origine voit son capital humain se dissiper, comme un gaz précieux qui s'échappe sans retour.

L'avenir est ailleurs

Des milliers de médecins formés dans les facultés algériennes opèrent aujourd'hui dans les hôpitaux européens. Des ingénieurs, aux compétences aiguisées dans des universités locales, conçoivent des projets innovants loin de leur terre natale. Des artistes, en quête de reconnaissance et de liberté, font vibrer des scènes étrangères.

Le paradoxe est cruel : le pays investit dans la formation de ces talents, mais c'est ailleurs qu'ils déploient leur potentiel. En retour, l'Algérie ne récolte ni royalties ni dividendes, seulement une hémorragie sociale et intellectuelle. La fuite des cerveaux n'est pas un phénomène nouveau, mais elle s'accélère. Manque de perspectives, climat économique incertain, libertés restreintes, reconnaissance professionnelle limitée...

Contrairement aux hydrocarbures, les talents humains sont une ressource infiniment précieuse et non renouvelable. Chaque médecin qui quitte l'Algérie, c'est un investissement national qui s'évapore. Chaque ingénieur qui part, c'est un projet avorté pour le pays. Chaque artiste exilé, c'est un fragment de culture qui s'éloigne. Le vide laissé est immense, difficile à combler, car les générations futures voient, elles aussi, leur avenir ailleurs.

L'urgence de miser sur les diasporas

Le véritable défi pour l'Algérie n'est pas seulement économique, mais aussi social. Comment retenir ses élites ? Comment transformer cette fuite en force ? Les diasporas sont souvent perçues comme des ressources à distance. Encore faut-il créer les conditions pour qu'elles puissent contribuer au développement national, même de loin. Mais le plus urgent reste de redonner confiance à ceux qui sont encore là, à cette jeunesse qui hésite entre partir ou rester, entre rêver ici ou réussir ailleurs.

L'Algérie ne manque pas de richesses ; elle manque de vision. Le gaz naturel rapporte des devises, mais les esprits, eux, rapportent un avenir. Ce "gazoduc humain" vers l'Europe pourrait devenir un véritable levier de transformation si le pays décidait enfin d'investir dans ses citoyens avec la même énergie qu'il investit dans ses ressources naturelles.

L'Algérie se trouve à un tournant décisif. Le pays dispose d'une richesse humaine considérable, mais cette ressource ne pourra jouer pleinement son rôle que si elle est reconnue, valorisée et, surtout, retenue. Le défi n'est pas uniquement de limiter les départs, mais de créer un écosystème où les talents peuvent prospérer. La solution n'est pas de fermer les frontières aux rêves de réussite ailleurs, mais de les ouvrir à la possibilité de réussir ici.

L'expression "exportations hors hydrocarbures" fait sourire amèrement les Algériens. Officiellement, elle désigne des produits manufacturés ou agricoles. Officieusement, elle symbolise l'exode massif de la jeunesse diplômée.

Les investissements dans l'éducation et la formation ne doivent pas être vus comme des coûts, mais comme des paris sur l'avenir. Il est temps de comprendre que la véritable richesse d'un pays ne se mesure pas à ses réserves de pétrole, mais à sa capacité à inspirer et à retenir ses citoyens.

Paradoxalement, la diaspora algérienne, puissante, riche et intelligente, pourrait jouer un rôle clé dans la reconstruction nationale. De nombreux talents exilés ne demandent qu'à contribuer au développement de leur pays d'origine. Mais pour cela, il faut dépasser les symboles et les discours patriotiques. Il est nécessaire de mettre en place des politiques concrètes de réintégration, d'échanges et de coopération avec ceux qui ont choisi de partir. Leur expérience internationale, leur réseau et leur expertise peuvent devenir un moteur puissant pour l'économie et la société algériennes. Encore faut-il leur donner une raison de croire en un retour, même virtuel.

Ce malaise algérien profond

Les tensions sociales, la fuite des cerveaux et l'exode des talents ne sont pas des fatalités. Ce sont les symptômes d'un malaise plus profond. Pour y remédier, des réformes courageuses et structurelles sont indispensables : moderniser l'économie, renforcer l'état de droit, valoriser le mérite, encourager l'innovation et offrir des perspectives concrètes à la jeunesse. Il ne s'agit pas seulement de retenir des compétences, mais de créer un environnement où elles peuvent s'épanouir. Imaginez un scénario différent : un "gazoduc" humain où les flux s'inversent. Où les médecins, ingénieurs, artistes et intellectuels, loin de partir définitivement, choisiraient de revenir, ne serait-ce que pour des projets temporaires. Où la réussite à l'étranger ne serait pas une fuite, mais une

étape avant un retour enrichissant. Où l'Algérie deviendrait un pôle d'attraction pour ses talents, et même pour ceux venus d'ailleurs.

Mais pour cela, il faut cesser de voir ses citoyens comme des ressources exploitables et commencer à les considérer comme les véritables architectes de l'avenir.

Car, au final, le plus grand défi de l'Algérie n'est pas de remplir ses pipelines de gaz, mais de remplir les esprits de rêves réalisables. C'est là, et seulement là, que réside la véritable souveraineté nationale.

L'Algérie est à la croisée des chemins, où le choix entre exploiter les talents et les laisser s'échapper devient crucial. Investir dans l'humain, c'est assurer la durabilité d'une économie aujourd'hui trop dépendante des hydrocarbures. La richesse d'une nation se mesure à son capital humain : une jeunesse bien formée, un tissu entrepreneurial dynamique, et des institutions qui font naître l'émergence de leaders capables de transformer le pays.

Imaginons une Algérie...

Les exemples de nations qui ont réussi à se réinventer ne manquent pas. Prenons l'exemple de la Corée du Sud, autrefois dévastée par la guerre, aujourd'hui géant technologique et culturel. Son secret ? Un investissement massif dans l'éducation et l'innovation, et une valorisation sans compromis de ses talents nationaux. L'Algérie, avec sa jeunesse dynamique et ses ressources naturelles, possède tous les ingrédients pour réussir une transition similaire. Mais cela nécessite une vision claire et, surtout, une volonté politique de passer de la parole aux actes.

Aujourd'hui, les meilleurs cerveaux partent faute de perspectives. Mais imaginons une Algérie où les médecins ne s'exilent plus en France pour échapper à des conditions de travail précaires, où les ingénieurs ne cherchent plus refuge dans la Silicon Valley faute de reconnaissance, où les artistes ne s'exilent plus en Europe pour pouvoir créer librement.

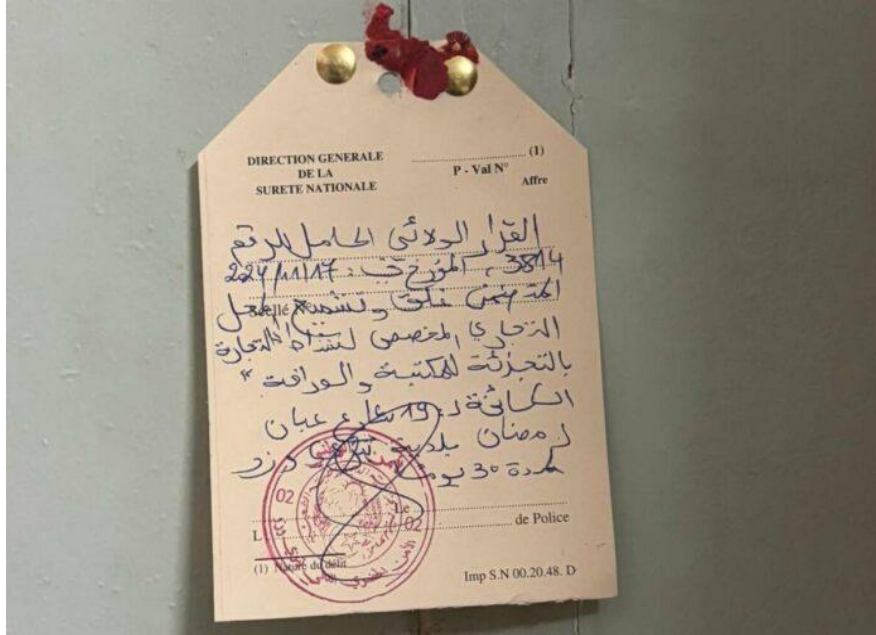
Le retour des compétences algériennes ne doit pas seulement être souhaité, il doit être activement encouragé. Faciliter les démarches administratives pour les entrepreneurs de la diaspora, valoriser les diplômes obtenus à l'étranger, créer des partenariats avec les universités internationales : autant de mesures concrètes qui pourraient transformer la fuite des cerveaux en un véritable réseau mondial au service du développement national.

La crise actuelle n'est pas seulement économique, elle est aussi sociale. Les jeunes Algériens ont besoin de perspectives, pas de discours. Ils veulent un pays où le mérite l'emporte sur les passe-droits, où l'avenir n'est pas conditionné par la naissance ou les relations, mais par le talent et l'effort. Ce nouveau pacte social doit être fondé sur la justice, l'équité et l'égalité des chances. C'est la condition sine qua non pour retenir les talents et redonner confiance à une jeunesse désabusée.

A. Boumezrag

La librairie Chikh fermée, Koukou éditions exclu du salon du livre du Djurdjura

Le matin d'Algérie (https://lematindalgerie.com) - 09 décembre 2024



La librairie a été fermée par le wali de Tizi-Ouzou, Boucetta.

Nouvelle escalade dans la répression contre les espaces de libre débat en Kabylie. Après l'interdiction du Festival Racont'Arts et des cafés littéraires, la police vient de fermer la librairie Chikh de Tizi Ouzou, une institution culturelle bien connue des éditeurs et des écrivains algériens.

Selon M. Omar Chikh, son propriétaire, on lui reproche de ne pas avoir « la mention des ventes dédicaces sur son registre de commerce » ! Ce code, qui n'existe pas au CNRC (Centre national du registre de commerce), n'est exigé d'aucune autre librairie à travers le territoire national, où les séances de signature se déroulent sans incident.

La fermeture survient au moment où Koukou Editions est exclu du Salon du livre Djurdjura, prévu du 11 au 16 décembre 2024, à la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou.

Des dizaines d'auteurs algériens sont, une nouvelle fois, déclarés indésirables dans une manifestation culturelle officielle, en violation des lois de la république. Parmi eux : Tassadit Yacine, Salem Chaker, Mouloud Feraoun et Mouloud Mammeri, qui ont consacré leur vie à la défense et à la promotion de la langue et de la cultures amazighes.

En juin dernier à Bgayet, la police était intervenue à la librairie Gouraya, pour interrompre brutalement la présentation d'un livre-témoignage d'une anthropologue sur la Kabylie.

En octobre, les organisateurs du Salon du livre amazigh d'Ath Ouacif ont refusé avec dignité de se soumettre aux injonctions illégales des cagouleurs de la censure, qui ont conditionné l'autorisation de la manifestation par [l'exclusion de Koukou Editions.](#)

Dans un climat liberticide qui a prohibé tous les espaces de débats citoyens, la Kabylie est soumise à une série de provocations aussi incompréhensibles qu'illégales, qui ont fini par s'imposer comme un statut particulier dans la répression.

Au moment où le pays traverse une zone de turbulences géopolitiques sur fond de luttes d'influence dans le sérail, ces provocations récurrentes, dont il reste à percer les objectifs, doivent être condamnées comme un crime impardonnable contre la nation.

A la veille de la Journée internationale des droits de l'Homme, et de la commémoration des manifestations populaires du 11 décembre 1960, Koukou Editions tient à saluer la position solidaire et digne des éditeurs, auteurs et conférenciers qui ont décidé de boycotter ce Salon de la censure et de la normalisation des esprits, pour ne pas se rendre complices d'une intolérable forfaiture.

Alger, le 09 décembre 2024.

Arezki Aït-Larbi

Directeur de Koukou Editions.

Algérie: une initiative pour recenser les détenus d'opinion

Riposte Internationale (<https://riposteinternationale.org>) - 10 Décembre 2024



En collaboration avec des défenseurs des droits humains, l'activiste Zakaria Hannache a lancé une initiative visant à recenser les prisonniers d'opinion en Algérie.

« Voici la liste des prisonniers d'opinion mise à jour après la publication de la première version. Elle reflète les informations que j'ai pu documenter, mais elle n'est pas exhaustive, car certains prisonniers d'opinion n'ont pas pu être recensés » a-t-il écrit sur son compte Facebook.

Cette liste contient 213 prisonniers d'opinion. « Pour être juste, la liste des prisonniers d'opinion Pour être transparent, la liste des prisonniers d'opinion est le fruit d'un travail collaboratif et d'une coordination avec un groupe d'activistes des droits humains. Conscients qu'elle n'est pas complète, nous sommes en train d'ajouter les noms qui n'ont pas encore été publiés » a ajouté le lanceur d'alerte.

De son côté, Le Matin d'Algérie a publié une version actualisée de cette liste, initialement établie en langue arabe. Le journal a pris soin de traduire les noms et prénoms, de supprimer les répétitions et d'ajouter les noms de trois nouveaux détenus d'opinion : l'ancien président de la JSK, Cherif Mellal, l'écrivain Boualem Sansal, et l'homme d'affaires Nabil Mellah.

Voici la liste des 215 détenus d'opinion publiée par Le Matin d'Algérie :

1 - Amrane Fouzia, 2 - Cherif Mellal, 3 - Nabil Mellah, 4 - Bentouis Djamila, 5 - Boudouda Fatima, 6 - Mira Mokhnach, 7 - Moudoubi Leila, 8 - Bounadi Younes, 9 - Benadjaoud Yougourthen, 10 - Kira Mustapha, 11 - Hamitouche Walid, 12 - Zineddine Hamidi, 13 - Djaballah Mouloud, 14 - Boubiki Malek, 15 - Dali Mokhtar, 16 - Abdellah Mohamed, 17 - Boualem Sansal, 18 - Djelout Mohamed, 19 - Ben Mohamed Halima, 20 - Hassam Hassad, 21 - Ramdhani Kassila, 22 - Kamel Kertach, 23 - Farez Fateh, 24 - Messaadia Issam, 25 - Maachi Azzeddine, 26 - Ghezlani Abdelkrim, 27 - Kacem Tahar, 28 - Tikharbatine Tahar, 29 - Abdelghani Chenaguer, 30 - Djaralfia Samir, 31 - Laalami Ibrahim, 32 - Saadaoui Rachid, 33 - Khouni Amar, 34 - Labsisi Toufik, 35 - Chouiter Khaled, 36 - Mabrouk Hafidh, 37 - Bouamari Djallil, 38 - Hamzi Djaafar, 39 - Fartas Toufik, 40 - Hamdani Toufik, 41 - Kashi Malek, 42 - Abdellah Boubouachria, 43 - Bessalah Arezki, 44 - Boukhari Fethi Mourad, 45 - Ben Amar Rachid, 46 - Bahri Kamel, 47 - Latrache Islam, 48 - Meddassi Oussama, 49 - Hidouche Ibrahim, 50 - Boubiki Malek, 51 - Baghdadi Belhadj Bachir,

52 - Aïssi Benhiri, 53 - Kouriche Samir, 54 - Abdelkader Amichi, 55 - Bahous Zekrar Mohamed, 56 - Beyadha Hocine, 57 - Mamouni Belaïd, 58 - Ben Amara Abdelkader, 59 - Abbas Lahlou, 60 - Bouroumani Farid, 61 - Ben Ali Arab, 62 - Amaouche Madjid, 63 - Bouchaala Zahir, 64 - Khodja Abdelhaï, 65 - Khamadj Bilal, 66 - Bouhada Ilyas, 67 - Idiri Mehdi, 68 - Makatti Massi, 69 - Mala Youghourtha, 70 - Maklati Zahir, 71 - Gharnaout Mourad, 72 - Amara Youcef Amara, 73 - Djamal Azzedine, 74 - Kacem Mohamed, 75 - Kaabache Mounir, 76 - Kharmouss Slimane, 77 - Charfa Tahar, 78 - Mahni Akli, 79 - Ouriached Mohamed, 80 - Ilmama Makhlouf, 81 - Boukhari Amine, 82 - Djidjeli Hachemi, 83 - Ben Yahya Kassili, 84 - Yaouz Abbas, 85 - Mouzaia Karim, 86 - Si Zidi Abderahmane, 87 - Moussi El Boura, 88 - Belkhir Mohamed, 89 - Abderahmane Kabi, 90 - Ben Hadjar Ali, 91 - Zaoui-Ahmed, 92 - Terkmani Nasseridine, 93 - Guerfa Baddredine, 94 - Si Belhoul Maki, 95 - Youssef Boubras, 96 - Sadi Mabrouk, 97 - Berhala Chamseddine, 98 - Hamdani Mahfoudh, 99 - Chahid Mohamed (avocat), 100 - Khenchali Marzouk, 101 - Mokhnache Abdeslam, 102 - Benyamina Hamchaoui, 103 - Boudchicha Kadrou, 104 - Damoulou Hamzi, 105 - Youssef Boudras, 106 - Ben Aïssi Mohamed, 107 - Ferkoul Hicham, 108 - Aït Hakim Idir, 109 - Bouzrib Djamel, 110 - Boudaoui Abdelhakim, 111 - Ghabloudj Athmane, 112 - Derbal Mohamed, 113 - Abdelhak Khemadj, 114 - Boudraa Mohamed, 115 - Ben Brahem Houari, 116 - Abbas Samir, 117 - Lounisi Samir, 118 - Boutheldja Adda, 119 - Djeddar Djamel, 120 - Aït Abbas Lahlou, 121 - Aït Zidi Mourad, 122 - Zerrouki Ridha, 123 - Abada Liamine, 124 - Belhout Ali, 125 - Hamiche Chaalal, 126 - Baghdad Mohamed, 127 - Bali Samir, 128 - Youghourten Tayeb, 129 - Farez Hamou Izem, 130 - Lalilache Djamel, 131 - Kermat Badreddine (journaliste), 132 - Attaf Nassim, 133 - Attaf Messaoud, 134 - Makhloufi Arezki, 135 - Ziari Khaled, 136 - Noureddine Boudaoud, 137 - Djeflal Hassane, 138 - Bouazza Youssef, 139 - Yahyaoui Azouz, 140 - Bachir Azouz, 141 - Ghassima Azaledine, 142 - Daadi Mohamed, 143 - Hamidate Sofiane, 144 - Fethi Karim, 145 - Bellil Djamel, 146 - Aït Ouareth Hafidh, 147 - Kaïdi Ahmed, 148 - Ferihi Mohamed, 149 - Radjough Mustapha, 150 - Laarbi Othmane, 151 - Rabhi Abderaouf, 152 - Oughlis Samir, 153 - Mabrouk Mohamed, 154 - Belmakhfi Marouane, 155 - Rouibah Yasser, 156 - Aït Ali Cherif, 157 - Oud Brahim Rachid, 158 - Salès Nadjib Amine, 159 - Belabbes Fares, 160 - Kasdi Fateh, 161 - Charfi Yacine, 162 - Arezki Hidja, 163 - Bachiri Djabar, 164 - Ouabdi Kouaad, 165 - Belaali Rafik, 166 - Bouchlaghem Khadir, 167 - Achiche Mohand Tahar, 168 - Bouazza Salem, 169 - Akkad Lounas, 170 - Ben Kourou Ghilas, 171 - Ferhaten Nadir, 172 - Akkad Madjid, 173 - Oussiidane Ahmed, 174 - Ghabi Rachid, 175 - Oulmi Amar, 176 - Mekirèche Yacine, 177 - Khelifat Salah, 178 - Aït Yahia Amar, 179 - Ben Tata El Houari, 180 - Amar Kamel, 181 - Benhadj Abdefattah, 182 - Mesbah Elyas, 183 - Boutamar Tarek, 184 - Mouslim Boualem, 185 - Belhachani Ziyad, 186 - Darii Mokhtar, 187 - Arab Meziane (Tizi-Ouzou), 188 - Dabah Elyas, 189 - Baaziz Karim, 190 - Khanouche Samir, 191 - Lakhal Massinissa, 192 - Haddam Mohamed, 193 - Boukhari Abderakib, 194 - Senaoui Sofiane, 195 - Kaddour Bachir, 196 - Souli Slimane, 197 - Haddad Abderaouf, 198 - Larbi Tahar, 199 - Kamari Darama (Abla), 200 - Kharkhour Radhouane, 201 - Ben Dris Saïd, 202 - Laasakar Bahmed, 203 - Temzi Lhacène (prison de Tamanrasset), 204 - Aabaoub Farid, 205 - Kediri Allal, 206 - Azzaoui Ayoub, 207 - Zidouri Boubekeur, 208 - Chellali Amine, 209 - Djahout Liamine, 210 - Djahout Walid, 211 - Djaou Kheireddine, 212 - Belmokdad Fateh, 213 - Belkacem Youghourta, 214 - Ghediri Ali

Dissoute en 2022: la LADDH crée un collectif de défense des droits humains

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org>) - 10 décembre 2024



La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), dissoute en septembre 2022 par les autorités algériennes, continue son combat pour les droits humains. Créé sous le régime de la loi 1901, le Collectif de sauvegarde de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (CS-LADDH) voit le jour, avec pour objectif de perpétuer la mission de l'organisation originelle.

Suite à sa dissolution controversée, la LADDH a choisi de maintenir sa voix et son action en créant ce nouveau collectif basé à Paris. *“Nous nous engageons à poursuivre la mission de la LADDH pour la défense des libertés et des droits humains”*, déclarent ses membres. L'organisation entend œuvrer pour la citoyenneté et militer pour la concrétisation de l'État de droit en Algérie.

Un combat pour la réhabilitation

Le CS-LADDH se fixe comme objectif principal la réhabilitation juridique et politique de la LADDH. L'association souhaite reconquérir son droit de travailler librement et en toute sécurité sur le territoire algérien. *“Le maintien de l'action de la ligue, la sauvegarde de sa mission et la préservation de sa mémoire sont une nécessité et une responsabilité”*, affirment les membres du collectif.

Symboliquement lancé le 10 décembre, date anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), le collectif rend un hommage appuyé à Maître Ali Yahia Abdenour, premier président de la LADDH. L'organisation reprend à son compte deux principes fondateurs : *“La défense des droits humains ne peut être dissociée du combat démocratique”* et *“la dignité humaine est un socle, un cheminement et une exigence de tout instant”*.

Le collectif souligne que sa création n'a été possible que grâce au soutien et à la solidarité de ses partenaires et de tous ceux qui croient en l'importance d'une organisation autonome de défense des droits humains en Algérie.

Sophie K.

Affaire Boualem Sansal: la justice algérienne rejette sa demande de mise en liberté

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org>) - 11 décembre 2024



L'écrivain franco-algérien Boualem Sansal reste derrière les barreaux. Mercredi 11 décembre, la chambre d'accusation de la Cour d'Alger a rejeté la demande de mise en liberté provisoire introduite par sa défense.

Entendu par le parquet antiterroriste d'Alger, il a été placé sous mandat de dépôt en vertu de l'article 87 bis du code pénal algérien, qui réprime l'ensemble des atteintes à la sûreté de l'État, après des propos controversés sur les frontières entre l'Algérie et le Maroc. À 48 heures d'une audience cruciale, l'avocat de l'écrivain, Me François Zimeray s'est vu refuser un visa.

Ancien fonctionnaire du ministère de l'Industrie, Boualem Sansal a commencé à écrire durant la décennie noire du terrorisme dans les années 1990. Son parcours intellectuel témoigne d'une trajectoire complexe, passant d'un discours anti-islamiste à des positions de plus en plus controversées, notamment sur l'islam, l'immigration et les questions géopolitiques régionales.

L'écrivain a été interpellé le 16 novembre à l'aéroport d'Alger, à son retour de France. Son inculpation repose sur l'article 87-bis du Code pénal algérien, pour des motifs d'atteinte à la sûreté de l'État et à l'intégrité du territoire national. La cause immédiate de son arrestation remonte à début octobre, lorsqu'il a déclaré dans un média français que certaines parties de l'Ouest algérien appartenaient au Maroc, une affirmation considérée comme hautement sensible par les autorités algériennes.

Sophie K.

Le FFS plaide pour « une approche des droits humains alliant universalité et spécificités nationales »

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org>) - 14 décembre 2024



Lors d’une session extraordinaire du Conseil national du Front des Forces Socialistes (FFS), le Premier Secrétaire national a dressé un bilan annuel de l’action du parti et a présenté une vision ambitieuse pour l’avenir de l’Algérie. Au centre de son allocution, il a souligné la nécessité d’une ouverture politique, de réformes institutionnelles et d’une mobilisation nationale pour renforcer l’unité et la souveraineté du pays.

Dans son discours, le Premier Secrétaire national a réitéré l’importance de rendre des comptes et de mener des bilans réguliers, une démarche qu’il considère comme essentielle pour ancrer un fonctionnement démocratique sain. Il a insisté sur la transparence et la responsabilité dans l’évaluation des actions du parti, tout en appelant à des ajustements pour répondre aux défis actuels.

S’inspirant de deux dates symboliques – le 10 décembre, anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l’Homme, et le 11 décembre, commémoration des manifestations historiques de 1960 –, le dirigeant du FFS a souligné la complémentarité entre l’exigence patriotique et la question démocratique. Il a dénoncé le « double standard » des puissances occidentales, notamment dans leur gestion des conflits internationaux, et a appelé à une souveraineté algérienne adossée à des valeurs universelles mais respectueuses des spécificités nationales.

Face aux bouleversements géostratégiques, le FFS plaide pour un changement de cap en Algérie. Le Premier Secrétaire a critiqué la gestion sécuritaire actuelle, jugée contre-productive, et prône un dialogue inclusif pour rétablir la confiance entre l’État et les citoyens. Selon lui, la stabilité du pays repose sur une ouverture démocratique, un respect des libertés publiques et une gouvernance participative.

Le discours a également abordé les réformes nécessaires pour redonner crédibilité au processus électoral et revitaliser la vie politique. Le Premier Secrétaire national a appelé à une révision de la

loi organique sur les élections, ainsi que des lois relatives aux partis politiques, aux communes et aux wilayas, afin de promouvoir une gestion locale participative et décentralisée.

Le FFS propose aussi un grand chantier de modernisation des secteurs clés, tels que l'éducation, la santé, l'industrie, et l'agriculture, en les érigeant en moteurs du développement national.

Ces réformes, selon lui, doivent permettre de garantir l'autonomie stratégique de l'Algérie face aux influences extérieures.

Dans un contexte marqué par des divisions et des polémiques, le FFS exhorte les citoyens et les dirigeants à faire preuve de vigilance et de cohésion. « L'unité nationale est notre plus grande force », a martelé le Premier Secrétaire. Il a dénoncé les discours visant à semer la discorde et appelé à célébrer la diversité comme une richesse nationale.

Enfin, le dirigeant a invité les membres du parti et le public à participer à la cérémonie de recueillement en mémoire de Hocine Aït Ahmed, fondateur du FFS, qui se tiendra le 21 décembre à Ath Ahmed. Cet hommage, a-t-il précisé, sera organisé dans le strict respect des volontés du défunt.

Le FFS conclut sur un appel à une mobilisation nationale autour de réformes ambitieuses, considérées comme essentielles pour bâtir un avenir serein et prospère pour l'Algérie.

Nadia. B

Le journaliste Mustapha Bendjama interdit de sortie d'Algérie

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) - 12 décembre 2024



L'arbitraire et le harcèlement menés par les autorités contre les voix libres continuent comme jamais. Le journaliste Mustapha Bendjama vient d'en subir les frais.

Qui a dit que l'Algérie n'était pas une prison à ciel ouvert pour des dizaines de milliers d'Algériens à l'esprit libre ? Tout porte à se vérifier sous l'autoritaire règne de la diarchie Tebboune-Chanegriha.

Dans un post publié sur sa page Facebook, le journaliste Mustapha Bendjama témoigne des contraintes auxquelles il a été soumis pendant sa rétention et sa libération des locaux de la police d'El Aiouan et ceux d'El Kala, à l'est du pays.

« Je viens de quitter le commissariat d'El Kala (en fin de l'après-midi, compte tenu de l'heure de la publication du post sur le réseau social, ndlr), après 8 heures et demie passées entre les locaux de la police aux frontières d'El Aioune et ceux de la sûreté de daïra d'El Kala », témoigne-t-il avec courage.

Le journaliste ajoutera : « Après un long examen de situation et plusieurs PV, on m'a informé que je ne peux toujours pas quitter le territoire national même si aucune décision de justice ne me l'interdit ». Il poursuit sa dénonciation : « Relâché à 17h dans une ville où il n'y a plus de transport en commun à partir de 16h et où il n'y a ni yassir ni indrive ni rien. Elle est belle leur nouvelle Algérie ».

Tout le cynisme de la justice algérienne réside dans ce détail : empêcher tout voyage pour des milliers d'Algériens sans aucune notification ou décision judiciaire. Le procédé est terrible : s'il

n'y a pas de décision officielle, il n'y a pas possibilité de savoir combien d'Algériens sont soumis à cet arbitraire.

Cette mesure arbitraire et clandestine cache un fichier secret qui répertorie les citoyens soumis à l'ISTN auquel seuls des limiers bien placés ont accès.

Plus clairement, ce traitement subi par ce journaliste est l'expression de « l'arbitraire » et « du jusqu'au botulisme de l' »Algérie nouvelle » qui est, cela dit en passant, pire que l'ancienne Algérie de l'ancienne Issaba d'Abdelaziz Bouteflika que l'actuel président a servi pendant 20 ans.

Bendjama, un cas parmi des milliers sans doute

Ces dernières années, Mustapha Bendjama a été convoqué par la police des dizaines de fois et poursuivi en justice à plusieurs reprises pour son travail de journaliste et ses prises de position critiques. Il a été arrêté le 8 février 2023 sur son lieu de travail à Annaba.

Il est actuellement accusé d'« association de malfaiteurs dans le but d'exécuter le crime d'immigration clandestine » et de « traite de migrants dans le cadre d'une association organisée de malfaiteurs ». Ces accusations sont liées au départ de l'Algérie vers la France via la Tunisie de l'activiste Amira Bouraoui.

Dans une seconde affaire, il est accusé d'avoir « reçu des fonds d'institutions étrangères ou nationales, afin de commettre des atteintes à l'ordre public » et d'avoir « publié sur les réseaux électroniques ou via les outils technologiques des médias des informations qui sont partiellement ou totalement classées comme secrètes ».

Pour cette dernière affaire, Mustapha Bendjama a été condamné à 2 ans de prison par le tribunal de Constantine le 29 août 2023. La peine a été ensuite réduite en appel à 8 mois de prison ferme et 1 an avec sursis. Dans l'affaire Amira Bouraoui, il a été condamné à 6 mois de prison ferme le 7 novembre 2023.

Depuis novembre 2019, il fait l'objet d'une Interdiction de sortie du territoire national (ISTN). Bien que la décision ait été annulée par la justice algérienne en avril 2022, la police a continué à l'appliquer arbitrairement. En Algérie, il y a pas moins de 215 prisonniers d'opinion et des milliers de militants et activistes poursuivis pour des affaires fabriquées de toutes pièces et/ou soumis à l'ISTN.

L'Etat de droit attendra le départ de Tebboune et ses parrains.

Sofiane Ayache

Riposte Internationale dévoile son rapport 2024 sur les droits humains en Algérie

Riposte Internationale (<https://riposteinternationale.org>) - 15 Décembre 2024



Riposte Internationale a présenté, samedi, au siège d'Amnesty International à Paris, son rapport annuel sur la situation des droits humains en Algérie pour l'année 2024.

Le document, réalisé en collaboration avec le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA), dresse un constat accablant : une année marquée par une répression accrue, des violences et un mépris flagrant des libertés fondamentales. « Un état des lieux macabre, encore une année lourde de répression, de violences, d'injustices et de mépris des libertés collectives et individuelles... » a indiqué le président de Riposte Internationale, Ali Ait Djoudi.

Lors de la présentation du rapport, Monsieur Ait Djoudi a également souligné que le document évoque la poursuite par le pouvoir algérien d'une politique autoritaire visant à réduire au silence l'opposition, museler la presse et contrôler la société civile et les libertés individuelles et collectives. Il s'agit d'« un pouvoir droit dans ses bottes qui ne reconnaît aucune voix qui ne s'inscrit pas dans sa feuille de route, son unique projet : laminer l'opposition, museler la presse, domestiquer la société, et poursuivre sa sinistre politique de fuite en avant », a-t-il déclaré.

Algérie: les défis de l'égalité des genres entre conventions internationales et réalités locales

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org>) - 14 décembre 2024



Lors d'une conférence organisée par Amnesty International à l'occasion des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes, maître Nacera Haddouche, avocate, militante des droits humains et membre du collectif CNLD, a livré une intervention marquante sur les enjeux de l'égalité entre les sexes en Algérie.

S'appuyant sur les cadres juridiques internationaux et nationaux, Maître Haddouche a mis en avant l'importance des instruments tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), les pactes internationaux et la Constitution algérienne.

Cependant, elle a également souligné que, malgré leur adoption, ces dispositifs restent entravés par les réserves émises par l'État algérien et par des lacunes persistantes dans leur mise en œuvre concrète.

La ratification de conventions internationales, comme la CEDAW, engage théoriquement l'Algérie à respecter les principes fondamentaux qu'elles énoncent, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cependant, Nacera Haddouche a expliqué que les réserves posées par l'Algérie sur certaines dispositions des conventions affaiblissent leur portée sur le territoire national. Ces réserves, souvent motivées par des considérations socioculturelles ou religieuses, deviennent, selon elle, des « pierres angulaires » qui freinent l'application effective de ces normes.

Par exemple, bien que l'article 154 de la Constitution algérienne affirme la primauté des traités internationaux sur les lois nationales, en pratique, des contradictions subsistent entre ces traités et des textes locaux comme le Code de la famille. Cette situation rend difficile la mise en œuvre des droits garantis par ces instruments internationaux.

Nacera Haddouche a également évoqué l'importance des mécanismes internationaux, comme les protocoles additionnels, qui permettent de concrétiser les principes des conventions. Ces protocoles fournissent des outils pratiques pour adapter les textes aux spécificités régionales, en l'occurrence africaines, tout en respectant les réalités locales.

Elle a toutefois dénoncé le fait que l'Algérie a également émis des réserves sur ces mécanismes, limitant ainsi leur efficacité. Par ailleurs, elle a souligné le rôle des institutions judiciaires nationales, comme les juges et les magistrats, qui peuvent directement appliquer les conventions ratifiées pour développer une jurisprudence locale favorable à l'égalité des genres.

Un autre point crucial soulevé est le manque de compréhension, chez de nombreuses femmes algériennes, des droits qui leur sont théoriquement garantis. « Nous avons des textes, mais comment les appliquer ? », s'est-elle interrogée. Ce défi est amplifié par des interprétations biaisées des devoirs et droits dans les relations homme-femme. Elle a illustré cela par l'exemple du viol conjugal, encore perçu dans la législation algérienne comme un devoir marital pour la femme, en opposition aux standards internationaux.

Haddouche a appelé à un dialogue permanent et constructif pour sensibiliser la société et promouvoir un développement juridique basé sur des cas concrets. Elle a rappelé que des avancées législatives dans d'autres pays, comme la France, ont souvent été obtenues grâce à des recours individuels répétés, soutenus par des associations militantes.

Enfin, elle a mis en lumière l'importance des recours auprès des instances internationales, comme la Commission africaine des droits de la femme. Ces mécanismes permettent aux victimes, accompagnées d'associations agréées, de demander justice lorsque les recours internes sont épuisés. Cependant, elle a noté une différence flagrante entre l'Algérie et les pays européens, où les décisions des commissions internationales sont davantage respectées.

Pour Nacera Haddouche, les instruments juridiques nationaux et internationaux sont des outils puissants, mais ils restent insuffisants tant que leur application sur le terrain est entravée. Elle a appelé à une mobilisation collective des associations, des institutions et des citoyens pour dépasser les blocages actuels et bâtir une société véritablement égalitaire.

Son message résonne comme un appel à l'action : l'égalité des genres en Algérie nécessite non seulement des textes, mais aussi un engagement concret et des mécanismes efficaces pour transformer ces droits théoriques en réalités quotidiennes.

Nadia. B

Maître Anissa Smati: Les défis et avancées de la législation algérienne contre les violences faites aux femmes

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org>) - 16 décembre 2024



La législation algérienne sur les violences faites aux femmes a parcouru un long chemin. Depuis les premiers articles généraux du Code pénal jusqu'aux lois plus spécifiques adoptées récemment, les militantes, avocates et associations féministes ont joué un rôle clé dans ces avancées. Maître Anissa Smati, avocate et membre du réseau Wassila, revient sur ces évolutions lors d'une récente intervention.

Avant 2015, les violences faites aux femmes n'étaient pas spécifiquement reconnues dans le Code pénal. Elles étaient généralement abordées sous l'angle des "coups et blessures volontaires", sans distinction des victimes.

La loi de 2015 a marqué un véritable tournant en criminalisant explicitement les violences contre les femmes, notamment dans le cadre familial et conjugal. Cette loi a également introduit de nouvelles formes de violences dans le champ juridique, telles que les violences psychologiques et économiques, souvent invisibles mais tout aussi destructrices.

Cependant, Maître Smati souligne que la mise en œuvre de cette loi reste problématique. *« La loi est là, mais son application soulève des questions, notamment sur la manière dont les magistrats interprètent ces dispositions et sur le nombre de femmes qui osent porter plainte. »*

Adoptée en février 2024, cette loi a renforcé la protection des femmes victimes de violences, tout en introduisant des mesures controversées. L'un des points salués par Maître Smati est l'introduction des ordonnances d'éloignement, permettant aux procureurs ou juges d'instruction d'interdire aux auteurs de violences d'approcher leurs victimes. Cette mesure, réclamée depuis longtemps par les associations, vise à protéger les femmes en éloignant leur agresseur du domicile conjugal.

Cependant, des failles subsistent. La clause du pardon, incluse dans la loi de 2015 et maintenue en 2024, reste problématique. Elle permet à une victime de retirer sa plainte, souvent sous la pression sociale ou familiale.

Cette disposition, bien que pensée pour encourager la médiation dans certains cas, est décriée pour les affaires de violences. Comme l'explique Maître Smati, « *le pardon peut offrir aux agresseurs une porte de sortie et maintenir les victimes dans une situation de vulnérabilité* ».

La loi de 2024 prend également en compte les nouvelles formes de violences, notamment les cyber-violences. Désormais, la diffusion de contenus intimes ou des propos diffamatoires sur Internet est sévèrement punie. Cette adaptation à l'ère numérique répond à une recrudescence des infractions liées à l'usage abusif des réseaux sociaux.

En outre, le texte s'aligne sur l'article 40 de la Constitution, qui garantit la protection des femmes contre les discriminations et les violences sexistes. Cela inclut un cadre renforcé pour les infractions visant à préserver la dignité et l'intégrité des femmes, en ligne et hors ligne.

Pour Maître Smati, ces avancées législatives, bien qu'encourageantes, nécessitent un suivi rigoureux. « *Il ne suffit pas d'avoir des lois ; il faut garantir leur application et protéger les victimes des mécanismes qui pourraient les revictimiser, comme la médiation dans des cas de violences graves.* »

Les associations féministes et les militantes continueront à jouer un rôle crucial pour surveiller l'application de ces lois et défendre les droits des femmes. Mais le combat est loin d'être terminé, notamment face à des dispositions encore perfectibles et des pratiques judiciaires parfois inadaptées.

L'État a désormais une responsabilité claire : traduire ces textes en actions concrètes pour protéger les femmes contre toutes les formes de violences et garantir leur droit à une vie digne et sécurisée.

La rédaction

Algérie : la hausse des actes de violence à l'égard des femmes préoccupe les autorités

Mediterranee (https://www.mediaterranee.com/) - 17 Décembre 2024



Lors d'une récente journée d'information, Mme Yasmine Khouas, représentante de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), a présenté une analyse approfondie des données relatives à la violence conjugale et familiale, mettant en lumière une recrudescence significative par rapport à 2023.

En 2023, la DGSN avait enregistré en moyenne 446 cas par mois, ce qui se traduisait par environ 15 femmes victimes de violence par jour. En 2024, cependant, le nombre a grimpé à 501 cas mensuels, correspondant à 16 victimes quotidiennement. Ce chiffre révèle une augmentation de 12,39 %, soulignant une escalade inquiétante des violences faites aux femmes.

L'analyse a également révélé une évolution dans les types de violence. En 2023, 2 à 3 femmes faisaient état de mauvais traitements, accompagnés de 11 cas de coups et blessures par jour. En 2024, ces chiffres sont passés respectivement à 3 à 4 femmes et 12 femmes.

Les frères, pères, fils ou amis des victimes de plus en plus impliqués

Les chiffres concernant les agressions sexuelles montrent également une augmentation, ce qui accentue la gravité de la situation. Par ailleurs, il est noté un changement dans le profil des agresseurs. Alors qu'auparavant, les conjoints étaient majoritairement responsables des violences, de nouveaux acteurs tels que les frères, pères, fils ou amis des victimes deviennent de plus en plus impliqués.

Les statistiques, qui mettent en avant que la majorité des crimes sont commis à domicile, suggèrent que le foyer, censé être un lieu de sécurité, devient un terrain propice à la violence. Les agressions se produisent souvent le soir ou la nuit, périodes pendant lesquelles les victimes peuvent se sentir particulièrement vulnérables.

Dans son intervention, Mme Khouas a souligné l'importance du rôle des médias dans la sensibilisation aux lois et aux ressources disponibles pour les victimes de violence. En mettant en avant des lignes d'assistance et des centres d'hébergement, les médias peuvent aider les femmes à se sentir moins isolées et leur fournir les informations nécessaires pour agir. Elle a également recommandé l'élaboration d'une charte d'éthique pour les médias, afin de protéger l'identité des victimes et éviter de nuire davantage à leur situation.

Par La rédaction

Les nouvelles formes de harcèlement en Algérie: du “rouleau compresseur” à la surveillance “hyperfeutrée”

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org>) - 21 décembre 2024



Dans son rapport 2024 sur la situation des libertés en Algérie, Boukhalfa Ben Mamar, cadre de l'ONG Riposte Internationale, révèle une évolution inquiétante des méthodes de harcèlement employées par les autorités. “Nous ne sommes plus dans ce rouleau compresseur de 2020-2021”, explique-t-il, “nous sommes plutôt dans quelque chose d'hyperfeutrée”.

Cette nouvelle approche se manifeste notamment par une surveillance constante mais discrète des personnes ciblées. “Un syndicaliste, un politique, un artiste, ça peut être un chanteur, ça peut être un auteur, un interprète, voit autour de chez lui un ballet incessant de véhicules banalisés”, détaille Ben Mamar. Il précise qu' “en Algérie, tout le monde sait que les véhicules banalisés, quand ils sont au nombre de 3, 4, 5, voire plus, créent un état anxieux”.

Le rapport documente également des violations systématiques des procédures légales lors des interpellations. “L'État viole ses propres dispositions sur les arrestations qui ne respectent pas les horaires légaux d'interpellation”, souligne Ben Mamar. Ces méthodes, qui “s'apparentent plus à du kidnapping”, ont un objectif précis selon lui : “Il faut frapper l'imaginaire, il faut le frapper de la manière la plus négative possible”.

Cette situation a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs rappels à l'ordre par les institutions internationales, notamment lors de l'Examen Périodique Universel de l'Algérie. Cependant, Ben Mamar constate une détérioration significative. “Sur 2023-2024, [les recommandations] n'ont pas été déjà respectées, au contraire. On est vraiment passé, sur le plan institutionnel, d'un état autoritaire à une dictature, je pèse mes mots et c'est extrêmement important puisque nous sommes dans un verrouillage multiforme et à visage multiple”, dit-il.

Ce durcissement s'inscrit dans un contexte plus large de restrictions des libertés, notamment avec l'application de l'article 87 bis du code pénal. Ben Mamar explique que désormais, “pour ne serait-ce qu'organiser une petite conférence”, il faut faire face à “un millefeuille administratif où vous

devez avoir pas moins de six autorisations, à commencer par le chef de la daïra jusque des fois jusqu'au ministère de l'Intérieur”.

Le rapport met également en lumière l'émergence d'une nouvelle forme de chantage : *“Le chantage à la rentrée ou à la sortie”*, où les citoyens doivent *“renoncer à [leurs] convictions pour pouvoir circuler”*. Une situation que Ben Mamar qualifie d' *“inimaginable”*, illustrant ainsi l'ampleur du contrôle exercé sur la société civile algérienne.

Au moment de la présentation de ce rapport, une situation particulièrement préoccupante a été signalée. *“23 détenus sur l'ensemble du territoire qui sont en grève de la faim”*, révélant l'urgence de la situation dans ce que Ben Mamar décrit comme *“l'univers carcéral algérien qui reste l'un des plus féroces”*.

La Rédaction

Karim Tabbou entendu une quatrième fois par le juge d'instruction

Riposte Internationale (<https://riposteinternationale.org/>) - 23 Décembre 2024



L'opposant politique, Karim Tabbou, sera entendu par le juge d'instruction au tribunal de Koléa ce lundi 23 décembre 2024. Et ce sera la quatrième fois qu'il comparaitra dans le cadre du même dossier. L'information a été communiquée par son avocat, Me Amine Oumehdi.

Sous contrôle judiciaire, Karim Tabbou, a dénoncé la semaine passée « une justice instrumentalisée par le pouvoir pour réprimer la libre pensée et les voix contestataires, notamment depuis le Hirak.

« La justice se doit d'être le rempart contre toutes les formes d'atteintes aux libertés. Mais en Algérie, hélas, elle est plus qu'assujettie au pouvoir. Elle obéit aux ordres et légalise l'arbitraire. Les poursuites engagées contre ceux et celles qui ont participé au Hirak, osé défier la peur, dénoncé la corruption et revendiqué la démocratie, prouvent bien que la justice ne sert plus le droit, mais plutôt le pouvoir politique en place ! » avait dénoncé le militant politique.

Lutte contre la violence faites aux femmes : Un guichet unique pour écouter la souffrance

El Moudjahid (<https://elmoudjahid.com>) – Le 24 Décembre 2024



Le plaidoyer pour la mise en place d'un guichet unique pour améliorer la prise en charge des femmes victimes de violence est désormais finalisé après près de deux ans de travail.

Elaboré par 19 associations, le document a été présenté, hier, à Alger par la Fondation pour l'égalité «CIDDEF», lors d'une conférence-débat en présence de représentantes des associations et de l'Institut national de la santé publique. Le texte sera ensuite soumis aux ministères de la Santé, de la Justice et de la Solidarité nationale, ainsi qu'au Conseil national des droits de l'homme et aux services de sécurité. Il permettra de fournir un accès direct et rapide aux services et activités qui le constituent, hébergés en même lieu. Dans son intervention, la présidente de la fondation dira : «Nous avons simulé la démarche d'une victime de violence et les difficultés rencontrées dans ce qui est un vrai périple qui la décourage avec abandon de sa démarche, d'où la nécessité de l'accompagnement de la victime», relève Me Nadia Ait Zai. Il s'agit d'un dispositif doté d'un centre d'accueil, d'écoute et d'orientation. «Il est le premier point où s'adressent les femmes et les filles victimes de violence». L'avocate a évoqué «la dispersion» des structures de prise en charge des victimes, ce qui les décourage. «Le guichet unique prend en compte tous les besoins de la victime et les services dans une unité de lieu, dès le début de sa démarche, l'accueil, l'orientation, l'écoute, le médecin légiste, le psychologue, les services de sécurité, la justice, la DASS et les associations. Il s'agit d'un lieu physique qui regroupera l'ensemble des services pour accueillir, déposer et traiter des plaintes en toute confidentialité jusqu'à la réinsertion de la victime. C'est un guichet multisectoriel et pluridisciplinaire». Il est doté d'un data center reliant toutes ces activités. Le lieu le plus idoine est le service de médecine légale.

Des avancées concrètes

Me Ait Zai a mis en avant les avancées réalisées ces dernières années par les pouvoirs publics dans de la prise en charge de cette problématique, citant l'article 40 de la Constitution de 2020 qui énonce clairement que «l'Etat protège la femme contre toutes formes de violence en tous lieux et en toutes circonstances dans l'espace public, dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée». De même qu'il est mentionné que la loi garantit l'accès des victimes à des structures d'accueil, à des dispositifs de prise en charge et une assistance judiciaire avec la criminalisation des quatre formes de la violence. En outre, le code pénal a mis en place des ordonnances d'éloignement et des mécanismes pour la protection de l'image de la femme, notamment sur les réseaux sociaux. «Il s'agit aussi de la criminalisation de quatre formes de criminalité, sexuelle, conjugale, physique et économique», mais la femme ira-telle jusqu'au bout de sa démarche. Elle a évoqué en ce sens «le grand écart entre le nombre de femmes victimes de violence et celles qui déposent plainte. Le sondage lancé a fait état de 900 000 femmes violentées alors que les chiffres de la DGSN avancent le chiffre de 7 500 cas. Certes, elles déposent une main courante mais sans suite». Le document sera soumis aux ministères de la Justice, de la Santé et de la Solidarité nationale dans l'objectif de recueillir leur soutien, leur adhésion et nous associer». Me Ait Zai a également insisté sur la formation des professionnels de santé, notamment les médecins légistes sur les signalements comme le prévoit la loi sur la santé et aussi le code pénal. De son côté, Zahia Cherfi, médecin et experte au CEDDEF, a souligné dans son intervention que beaucoup de progrès ont été réalisés mais ne sont pas assez visibles pour les femmes, précisant que ce document est le fruit d'une réflexion «collective». Les dossiers médicaux sont numérisés, a assuré Dr Radia Djerkoune, médecin épidémiologiste à l'INSP. Le lieu le plus idoine du guichet unique serait les ESPH pour assurer un accès rapide et rassurant pour la victime. Les associations signataires du plaidoyer sont SOS femmes en détresse, Tharwa N'Fadhma n'Soummer, Association nationale femmes en communication, Femmes algériennes revendiquant leurs droits (Fard), Association «Graine de paix», Association nationale des élues locales, Association des femmes rurales (Afud) de Bejaïa, Djazairouna, Fédération algérienne des personnes handicapées (Faph) et la Ligue de prévention et de sauvegarde de la jeunesse et de l'enfance.

Service de médecine légale du CHU Mustapha-Pacha : Un modèle de prise en charge des victimes

Me Nadia Ait Zai a salué la prise en charge des victimes de violence, notamment sexuelle, au service de médecine légale du CHU Mustapha-Pacha dirigé par le Pr Belhadj. Ce service est doté de l'Unité médico-légale (UML) qui prend en charge les victimes en continu. «Ce service unique au niveau national est doté de moyens dont un échographe et procède au prélèvement des traces de l'agression 7j/7 et H24. Il assure une prise en charge complète, en coordination avec les services de santé, les services d'urgence et les consultations spécialisées», note-elle plaidant pour la généralisation de cette unité au niveau des services de médecine légale au niveau national.

Naila Benrahal

Le président Tebboune décrète des mesures de grâce en faveur de 2 471 détenus

Interlignes (www.inter-lignes.com) - Le 25 Décembre 2025

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a décrété, ce mercredi, une grâce présidentielle et des « mesures d'apaisement » en faveur de 2.471 détenus. C'est ce qu'a annoncé la présidence de la République dans un communiqué. Selon la même source, plusieurs catégories sont concernées par ces mesures annoncées à quelques jours du nouvel An 2025.



© DR | Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune

Ainsi, le communiqué indique que le chef de l'Etat a décidé d'accorder une « grâce totale pour les personnes non-détenues qui ont été condamnées définitivement et dont la peine est inférieure ou égale à 24 mois ».

Il a décrété aussi une « grâce totale » pour les détenus dont la peine est « inférieure ou égale à 18 mois ». Le communiqué fait état également d'une « réduction partielle de peine de 18 mois au profit des détenus qui ont été condamnés définitivement et dont la peine qu'ils doivent encore purger doit être supérieure à 18 mois et inférieure à 30 ans ».

« Pour les détenus ayant reçu des peines définitives et dont la peine restant à purger est supérieure à 18 mois et inférieure ou égale à 30 ans, bénéficieront d'une réduction partielle de peine pour une durée de 18 mois », indique la même source. La réduction totale et partielle de la peine, ajoute le même document, est portée à 24 mois pour les détenus condamnés définitivement et qui sont âgés de 65 ans ou plus, les mineurs, les femmes enceintes et les mères d'enfants dont l'âge ne dépasse pas 3 ans.

Abdelmadjid Tebboune a également décidé d'établir des exceptions à la grâce pour les catégories mentionnées dans le décret présidentiel. Dans le même cadre, le président Tebboune a décidé de gracier 14 détenus qui ont été condamnés définitivement pour des délits liés à l'ordre public, en plus de huit personnes en détention provisoire qui sont en instance de jugement dans le cadre des mesures d'apaisement liées aux délits d'ordre public, selon la présidence.

Melissa NAIT ALI

Si l'on s'en tient au contenu du communiqué, tout porte à croire que sur les 2471 détenus graciés, il y aurait des détenus d'opinion. Certaines sources avancent notamment le nom de l'écrivain Boualem Sansal (75 ans) qui pourrait être concerné par la dernière mesure.

Tous les 215 prisonniers d'opinion devraient dans les faits être concernés par cette mesure. Leur place n'est assurément pas en prison. Mais comme on est en Algérie et Abdelmadjid Tebboune nous a habitués aux effets d'annonces et aux écrans de fumée...

La preuve ? Au même moment de l'annonce de ces « grâces » des activistes sont convoqués ou interpellés. Donc la prudence est de mise au sujet de cette énième annonce.

La rédaction

Riposte Internationale s'indigne des poursuites contre Saïd Salhi

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) - 25 décembre 2024



Dans une déclaration rendue publique le 24 décembre, l'ONG de défense de droits humains, Riposte internationale, condamne les violations des droits humains en Algérie et le verdict qui vise Saïd Salhi, vice-président de la LADDH dissoute par le régime.

Riposte internationale, fidèle à son mandat, ne cesse de dénoncer depuis sa création l'arbitraire et les procès expéditif, inéquitables et l'ensemble des violations caractérisées et répétées des droits humains en Algérie.

Riposte internationale condamne la parodie de procès ayant conduit à la condamnation du défenseur des droits humain Saïd Salhi aujourd'hui en exil, ex-vice-président de la LADDH, ligue Algérienne pour les droits humains dissoute arbitrairement en juin 2022.

Elle, dénonce le verdict rendu par contumace à 2 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200 000 DA, contre le défenseur pour des opinions exprimées sur les réseaux sociaux.

Riposte internationale considère cette condamnation de trop comme une preuve de plus, de la volonté du régime algérien d'en finir avec toutes les voix discordantes et libres.

Riposte internationale exprime à l'occasion son soutien total à Saïd Salhi dans cette épreuve et l'assure de sa solidarité indéfectible pleine et entière.

Riposte internationale rappelle son engagement permanent en faveur des droits humains. Elle réitère son soutien à toutes les victimes de l'arbitraire et rappelle le droit de tout un chacun à un procès équitable et le respect des droits fondamentaux et des conventions internationales des droits humains ratifiées par l'Algérie. Elle appelle à l'arrêt de la répression, l'abandon des poursuites contre les militants et activistes et la libération de l'ensemble des détenus d'opinion.

Riposte internationale prend à témoin les instances internationales sur ces faits et les invite à interpellier le régime algérien sur ces dérives autoritaires.

Riposte Internationale,

Pour le Bureau Fédéral, Ali Ait Djoudi

Grâce présidentielle et d' »apaisement » au profit de 2471 détenus

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) - 26 décembre 2024



Quelque 200 détenus d'opinion croupissent dans les prisons

Le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune, a décidé, mercredi, des mesures de grâce présidentielle et des mesures d'apaisement au profit de 2.471 détenus, indique un communiqué de la Présidence de la République.

« Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a décidé, ce jour, des mesures de grâce présidentielle et des mesures d'apaisement au profit de 2.471 détenus, englobant les catégories suivantes:

- Une remise totale de la peine pour les personnes non incarcérées ayant été condamnées définitivement à une peine inférieure ou égale à 24 mois,
- Une remise totale de la peine pour les personnes détenues condamnées à une peine inférieure ou égale à 18 mois,
- Une remise partielle de la peine de 18 mois pour les personnes détenues condamnées définitivement dont la peine dépasse 18 mois mais n'excède pas 30 ans.

La remise totale ou partielle de peine est portée à 24 mois pour les détenus condamnés définitivement âgés de 65 ans ou plus, les mineurs, les femmes enceintes et les mères d'enfants de moins de 3 ans.

Abdelmadjid Tebboune a également décidé de maintenir les exceptions à la grâce pour les catégories mentionnées dans le décret présidentiel.

Par ailleurs, le président de la République a décidé des mesures de remise totale du restant de la peine au profit de 14 détenus condamnés définitivement pour des crimes d'atteinte à l'ordre public.

Il a, en outre, décidé des mesures d'apaisement au profit de huit détenus en détention provisoire ou en attente de jugement, pour des crimes d'atteinte à l'ordre public », lit-on dans le communiqué.

L'abolition de la discrimination basée sur le genre

Horizons (<https://www.horizons.dz/>) - Le 27 Décembre 2024



L'abolition de la discrimination basée sur le genre est garantie en Algérie grâce à un arsenal juridique pour protéger les femmes et les filles.

Depuis plusieurs décennies, les législateurs ont énormément œuvré en faveur de la protection et de la promotion des droits de la femme. La chargée d'études et de synthèse au ministère de la Justice, Mme Asma Aissou, indique qu'une batterie de textes existe et des lois ont été adaptées selon la nature des violences subies.

Des peines d'emprisonnement en cas d'incapacité physique

«La constitution de 1996 consacrait le rôle politique des femmes et garantissait le principe de l'égalité devant la loi. Plus tard, la Constitution de 2020, dans son article 40, stipule que l'État protège les femmes en tous lieux et en toutes circonstances dans la sphère publique et dans la vie professionnelle et privée. Le même article insiste sur la protection des droits de l'enfant et de la famille, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, et que la loi punit toute forme de violence contre les enfants», rappelle Mme Aissou. Concernant la protection prévue par la loi, elle met en exergue les dispositions dissuasives et les modifications intervenues, en particulier au cours des années 2015, 2020 et 2024.

«Dans le code pénal et conformément à l'amendement de 2015, de nouveaux articles ont été inclus pour lutter contre toutes les formes de violence, physique, verbale, psychologique ou sexuelle. La peine varie selon le contexte et les conséquences de ces violences, à savoir une invalidité ou incapacité totale de travail ou maladie de plus de 15 jours, une invalidité permanente telle qu'une amputation d'un membre ou la perte d'un œil, la mort sans intention de la donner. La peine va d'un an de prison et 500.000 DA d'amende à 20 ans de prison et 2 millions DA d'amende», indique la juriste.

Usage d'arme avec préméditation, le pardon arrête les poursuites

Selon Mme Aïssou, dans le cas où l'auteur utilise une arme et la préméditation est prouvée, l'auteur risque une peine qui va de 5 ans de prison à la réclusion à perpétuité, selon les 3 cas susmentionnés. Concernant la clause introduite dans les dispositions de 2015, le pardon de la victime, la responsable explique que les poursuites s'arrêtent dans certains cas.

«S'agissant des violences verbales commises par autrui, par exemple, la diffamation dirigée contre des individus, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, la peine encourue peut aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et une amende de 50.000 DA ou l'une de ces 2 peines», ajoute-t-elle.

Jusqu'à 7 ans d'emprisonnement pour violence numérique

Dans un autre registre, Mme Aïssou fait savoir que la législateur a introduit d'autres dispositions pour être au diapason des mutations intervenues dans notre société. «Des textes sont également promulgués pour protéger les femmes mais aussi tous les citoyens de la violence numérique via les réseaux sociaux et autres nouvelles technologies de l'information et de la communication».

Par conséquent, «la diffusion d'images, de messages électroniques ou de données personnelles qui vise à porter atteinte aux personnes est passible de peines d'emprisonnement qui peut aller jusqu'à 7 ans avec des circonstances aggravantes si l'auteur exerce un chantage financier ou autre sur la victime», explique-t-elle.

Engagements internationaux de l'Algérie

Pour éliminer ce phénomène, l'Algérie s'est engagée à réaliser les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour l'humanité. «Les ODD 2030 répondent aux défis auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030», rappelle la présidente de la fondation pour l'égalité-Ciddef, Me Nadia Aït Zaï.

Le 5e ODD met fin à la discrimination et à la violence contre le genre féminin

L'État a amélioré le cadre législatif pour rassurer les femmes en difficulté et des lois qui n'étaient pas possibles pour des raisons diverses sont aujourd'hui en vigueur. Pour honorer ses engagements, l'État algérien œuvre à tous les niveaux pour protéger et promouvoir les droits des femmes. «Le 5e objectif est spécifiquement dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violences contre les femmes et les filles dans le monde entier», soutient-elle.

Les cibles définies concernent, selon la juriste, la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes, l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs. «Il agit en interrelation avec les 16 autres ODD. Il permet la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques au prisme du genre et encourage la mise en place de politiques publiques dédiées à la lutte contre les inégalités qui

subsistent et nécessitent des mesures positives en faveur des femmes, notant que celles-ci sont la source de toutes les violences», ajoute encore Mme Aït Zaï.

L'environnement familial a un rôle capital

Dans un autre volet, l'avocate a mis l'accent sur l'amélioration perpétuelle des textes de loi relatifs à la protection des femmes contre les différentes formes de violences. «Les pressions familiales et sociales exercées sur les femmes victimes de violences sont insurmontables quand celles-ci se sentent et redoutent les représailles. À ce titre, les lois qui existent sont une protection juridique qui leur permet de recourir à la justice et de sanctionner les agresseurs», fait savoir Mme Aït Zaï.

Toutefois, l'environnement familial a un rôle capital dans la libération de la parole des victimes. «Les proches, dans certains cas, banalisent les souffrances des victimes. Elles sont vite montrées du doigt et mises au ban de la société. Accusées de ternir la réputation de leurs familles, cela les empêche de dénoncer les auteurs. En revanche, un entourage bienveillant se doit d'encourager les victimes à mettre fin à leur calvaire», a-t-elle indiqué.

Enfin, les 2 juristes ont insisté sur la nécessité de connaître ces dispositions par les journalistes qui peuvent dans leurs articles ou émissions les propager parmi le large public. «D'autres lois sont en vigueur en matière de protection des femmes et des filles, notamment l'ordonnance d'éloignement si la victime fait la demande», conclut Mme Aïssou.

Karima Dehiles

Mme Dutour au Président Tebboune: “Rendez-nous nos enfants, vivants ou morts, et dites-nous enfin la vérité”

La radio des sans voix (<https://www.laradiodessansvoix.org>) - 28 décembre 2024



À l’occasion de la Journée mondiale des droits de l’homme, Nassera Dutour, présidente du Collectif des Familles de disparus en Algérie (CFDA), s’est exprimée sur la situation des droits humains en Algérie, où elle a souligné que la situation reste inchangée depuis plusieurs années. “*Nous assistons à une continuité, avec des reculs significatifs en matière de droits et libertés*”, a-t-elle déclaré, faisant référence à des épisodes marquants de répression.

Madame Dutour a rappelé les événements du 29 février dernier, lorsque les forces de sécurité ont empêché la tenue d’un séminaire sur la justice transitionnelle. “*La police a encerclé nos locaux dès l’aube, bloquant tout accès et intimidant les participants en prenant leurs pièces d’identité en photo*”, a-t-elle expliqué.

Elle a également évoqué une situation similaire survenue lors d’une projection-débat prévue pour la Journée internationale des droits des femmes, où même la femme de ménage de l’association a été arrêtée et interrogée sur « *ses liens avec Dutour* ».

Pour la militante, cette répression illustre un climat de censure croissante, pire encore que celui du régime du parti unique : « *Nous avons connu des jours meilleurs, où il était possible d’organiser des activités, même sous étroite surveillance. Aujourd’hui, même cela nous est interdit.* »

Interrogée sur les récents événements en Syrie, où la chute du régime Bachar al-Assad a permis de retrouver des survivants parmi les disparus forcés de longue date, Dutour a partagé ses sentiments d’émotion et d’espoir : « *Ces images m’ont bouleversée. Voir des êtres humains sortir vivants de l’enfer après des années d’horreur m’a donné une décharge électrique. Je me suis dit que mon fils, disparu en 1997, pourrait lui aussi être encore vivant.* »

Cependant, cet espoir est accompagné d’un lourd fardeau émotionnel : « *Quand j’écoute des témoignages de torture, je me demande si je dois espérer qu’il ait survécu ou s’il aurait mieux valu qu’il soit mort dès le premier jour, pour échapper à cette souffrance.* »

Nassera Dutour a tenu à souligner que son combat n'est pas dirigé contre l'Algérie, mais pour la vérité et la justice : « *Nous ne sommes pas les ennemis de l'État ni de la nation. Tout ce que nous demandons, c'est de savoir ce qui est arrivé à nos proches. Ceux qui ont commis ces crimes doivent avoir le courage de le reconnaître.* »

Madame Dutour a adressé un message poignant au président Tebboune : « *Rendez-nous nos enfants. Qu'ils soient vivants ou morts, dites-nous la vérité. Ceux qui sont vivants, laissez-les rentrer chez eux pour que nous puissions vivre ce qu'il nous reste en paix. Ceux qui sont morts, donnez-nous leurs corps pour que nous puissions les enterrer et avoir un lieu où pleurer nos morts.*

»

Nadia. B

Décès de Khaled Burayo : Une icône du droit et de la défense des libertés en Algérie s'éteint

Algérie 360 (<https://www.algerie360.com/>) - 29 Décembre 2024



Le professeur **Khaled Burayo**, éminent avocat et défenseur des droits et des libertés, est décédé ce samedi à l'âge de 76 ans, selon les annonces de plusieurs de ses confrères sur les réseaux sociaux.

Cet homme de loi respecté a marqué de son empreinte le système judiciaire algérien, avec une carrière consacrée à la défense des causes politiques et médiatiques les plus sensibles.

Khaled Burayo s'était illustré dans des affaires de grande envergure, notamment celles relatives à la liberté de la presse.

Malgré des problèmes de santé l'ayant éloigné des prétoires ces dernières années, il a laissé une marque indélébile dans l'histoire judiciaire du pays.

Parmi ses nombreux combats, on retient particulièrement la longue bataille juridique des années 1990 opposant les journaux *El-Khabar* et *El-Watan* à Mohammed Tchen, conseiller de sécurité du président Yamin Zeroual, à cette époque, une affaire aux répercussions politiques majeures ayant contribué à remodeler le paysage médiatique algérien.

Un défenseur des droits fondamentaux

Pendant plus de 25 ans, Khaled Burayo a été une voix incontournable dans la défense des libertés fondamentales, s'opposant fermement aux restrictions pesant sur la presse ainsi que les médias privés.

Ses plaidoiries, souvent audacieuses, ont porté sur des violations des droits humains et des projets de réforme judiciaire, comme le *Projet de la Commission de réforme de la justice Mehand Saad* en 1999.

Sa critique constante du système judiciaire algérien et son appel à une plus grande transparence et indépendance en ont fait un acteur clé du débat public.

Un mentor et un modèle

Au-delà de ses plaidoyers mémorables, Khaled Burayo a formé une génération de jeunes avocats, dont plusieurs, tels que Nafisa Bettash et Malik Noor, poursuivent aujourd'hui son héritage.

Sa rigueur professionnelle et son humanité ont fait de lui une figure respectée tant par ses pairs que par les journalistes et magistrats.

Il était perçu comme une véritable icône de la défense des droits et de la justice dans les contextes politiques les plus complexes.

Une perte immense pour la justice algérienne

La disparition de Khaled Burayo a suscité une vague d'hommages émanant d'avocats, de journalistes et de personnalités publiques, tous soulignant la perte d'un pilier de la défense des droits en Algérie.

Son départ laisse un vide immense dans le milieu juridique, où son courage et son engagement resteront une source d'inspiration.

Avec la mort de Khaled Burayo, l'Algérie perd un défenseur infatigable de la justice et des libertés fondamentales, mais son héritage continuera d'éclairer le chemin des générations futures.



Qui sont les détenus d'opinion grâciés par Tebboune ?

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) - 29 décembre 2024



Djamila Bentouis, embastillée pour un chant contre le régime aurait été libérée.

Depuis la publication du communiqué de la présidence sur une grâce présidentielle qui a touché 2 471 prisonniers, beaucoup d'interrogations demeurent sans réponse sur les tenants et aboutissants de cette décision présidentielle.

Si l'on sait que 14 détenus d'opinion, censés servir de gage d'«apaisement» comme le souligne le communiqué officiel, sont libérables, leurs noms et les motifs exacts de ce décision reste inexpliqués. Nous savons déjà quatre noms de prisonniers d'opinion libérés : Slimane Souli de Biskra, Ayoub Azaoui (Oued Souf), Sofiane Hamedat (Ouergla) et Djamila Bentouis (franco-algérienne originaire de Chlef et résidant en France).

Tous les quatre sont condamnés définitivement dans des « affaires » liées aux Hirak/Tanekra. Aucun autre nom des huit autres concernés. Ainsi, les nombreux détenus de Kabylie, comme l'universitaire Mira Mokhnache, ne sont manifestement pas concernés par la grâce présidentielle. Abdelmadjid Tebboune continue donc de considérer les enfants de cette région comme de potentiels ennemis de son « Algérie nouvelle ».

Par ailleurs, hormis ces 14 détenus d'opinion, quid des plus de 200 autres qui croupissent dans les prisons pour délit d'opinion ? Et les activistes pacifiques arrêtés ces derniers jours suite au hashtag #manich radhi ?

En revanche, de nombreuses sources évoquent la libération imminente de Boualem Sansal, écrivain algéro-français de 75 ans, arrêté le 16 novembre dernier et placé en détention provisoire. L'arrestation arbitraire de Boualem Sansal a révélé au monde ce qu'est réellement le système policier de Tebboune-Chanegriha.

Sans doute mis sous pression internationale, il pourrait concéder à relâcher l'écrivain. Cependant, il est peu probable qu'il aille plus loin. Cette libération servira potentiellement pour se faire oublier pour pouvoir ainsi continuer l'étouffement de la société algérienne.

Libérer 14 prisonniers d'opinion, c'est peu et rien par rapport à l'importance inouïe du besoin de véritables et réelles mesures d'apaisement pour le pays. L'Algérie est devenue une cocotte-minute sous de sérieuses menaces intérieures et extérieures. Et demeurer sourd à la lame de fond qui traverse le pays c'est prendre le risque d'une explosion sociale aux conséquences difficiles à anticiper.

Sofiane Ayache

Le journaliste Mustapha Bendjama arrêté

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) - 30 décembre 2024



Les arrestations de citoyens et d'activistes se poursuivent à la suite de la diffusion du hashtag je ne suis pas satisfait. #مانيش_راضي

Le journaliste Mustapha Bendjama a été arrêté ce lundi par des agents en civil au centre-ville d'Annaba. Il serait toujours retenu au niveau du commissariat central. Mi-décembre, il a été interdit de sortir du territoire national.

Hier, le journaliste Abdelwakil Blam a été encore une fois arrêté devant chez lui, à Cheraga. Il a été déjà arrêté la semaine dernière pour le libérer quelques heures plus tard après lui avoir confisqué son téléphone.

L'activiste Hamoutène Djouad a été, lui, placé en détention provisoire la semaine dernière.

Plus de dix mandats de dépôt et huit contrôles judiciaires est le bilan de la vague de répression de ces derniers jours intervenant après le lancement du hashtag #أنا مانيش-راضي (je ne suis pas satisfait) ».

La rédaction

3 ans de prison requis contre la militante Abla Ghoumari

Le matin d'Algérie (<https://lematindalgerie.com>) - 30 décembre 2024



Abla Ghoumari fait partie des 215 détenus d'opinion qui croupissent dans les prisons de Tebboune

Le procureur de la république du tribunal de Ouargla a requis une peine de 3 ans de prison et une amende de 50 000 dinars algériens à l'encontre de la militante Abla Ghoumari, en raison de vidéos diffusées sur les réseaux sociaux.

Le tribunal a décidé, après avoir entendu toutes les parties, de la défense en passant par l'accusation, de reporter le prononcé du jugement au 6 janvier 2025.

La militante a été poursuivie pour plusieurs chefs d'inculpation, notamment d'insulte au président de la République et de création d'un compte électronique pour promouvoir des idées ou des informations susceptibles d'inciter à la discrimination et à la haine dans la société, tandis que les poursuites pénales liées à l'apologie du terrorisme ont été abandonnées.

Abla Ghoumari a été placée en détention provisoire, par décision du juge d'instruction du tribunal d'Ouargla du 25 septembre, après avoir été initialement placée sous contrôle judiciaire.

Cette femme est devenue célèbre pour son activité sur Facebook, notamment lors du mouvement populaire, où elle a toujours fait preuve de solidarité avec les prisonniers d'opinion. Elle était également connue pour son travail bénévole en faveur des réfugiés et contre la corruption.

La rédaction

L'Algérie annonce, au détour d'un communiqué, la libération de Boualem Sansal

Mondafrique (<https://mondafrique.com>) - Le 30 Décembre 2024



Dans le dernier paragraphe d'un long communiqué de la présidence algérienne qui annonce une vaste amnistie (voir le communiqué ci dessous), la libération de huit détenus en attente de jugement est annoncée sans d'avantage de précisions. De bonne source, Mondafrique a appris que l'écrivain Boualem Sansal figure parmi les bénéficiaires de la grâce présidentielle, sans que son nom soit mentionné. « En plus de huit mesures de détention provisoire et de procédure (dont celle de Sansal, son nom n'apparaissant pas), des mesures d'apaisement sont également liées aux infractions à l'ordre public », est-il indiqué de façon alambiquée dans le communiqué présidentiel.

En Algérie, les amnisties ont lieu traditionnellement lors des fêtes religieuses musulmanes de l'Aïd ou à l'occasion de la fête de l'Indépendance du 5 juillet. La décision de libérer de nombreux détenus prise cette fois entre Noël et le jour de l'an par la Présidence fait exception. Elle s'explique par les innombrables pressions internationales, émanant de nombreuses personnalités en France, en Allemagne, au Danemark et en Italie, en faveur de la libération de l'intellectuel franco-algérien. Il fallait éviter à tout prix que Boualem Sansal, affaibli et hospitalisé, ne connaisse une dégradation de son état de santé dont Alger aurait été rendu responsable

Voici le communiqué de la présidence du 25 décembre 2024

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a décidé aujourd'hui d'informer 2471 détenus de l'amnistie présidentielle et des mesures calmantes, qui couvrent les catégories suivantes:

Amnistie totale pour les personnes sans emprisonnement définitif dont la peine est inférieure ou égale à 24 mois d'emprisonnement

Amnistie totale pour les personnes en détention avec une peine de prison inférieure ou égale à 18 mois

La peine est partiellement réduite de 18 mois pour les personnes condamnées à une peine définitive d'emprisonnement supérieure à 18 mois et égale ou inférieure à 30 ans.

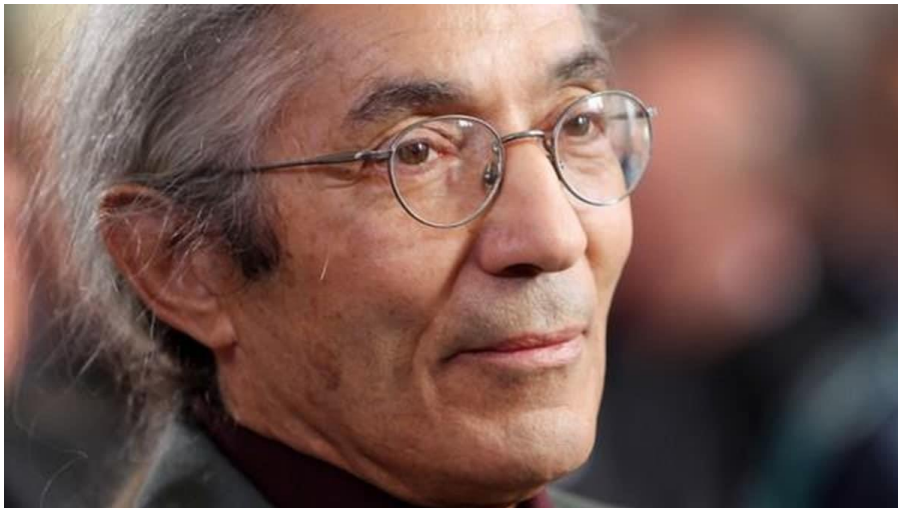
La réduction totale et partielle de la peine est portée à 24 mois pour les condamnés âgés de 65 ans ou plus, les mineurs, les femmes enceintes et les mères d'enfants jusqu'à 3 ans.

Le président de la République avait également décidé d'établir des exceptions à l'amnistie dans les catégories énumérées dans le décret présidentiel.

Il a également décidé de donner à 14 détenus une procédure de pardon total pour le reste de leur peine finale pour des infractions d'ordre public.

En plus de huit mesures de détention provisoire et de procédure, des mesures d'apaisement sont également liées aux infractions à l'ordre public.

Un « imposteur envoyé par la France »



Ce dimanche, le président Abdelmadjid Tebboune a qualifié Boualem Sansal d'« *imposteur (...) envoyé par la France* », selon le site d'information TSA. « *Vous envoyez un imposteur qui ne connaît pas son identité, ne connaît pas son père et vient dire que la moitié de l'Algérie appartient à un autre État* », a déclaré le chef de l'État algérien, dans un extrait d'un discours officiel, rapporté par TSA. « *Les propos du Chef de l'État algérien confirment le statut de prisonnier politique de celui qui est l'otage d'un pouvoir arbitraire et policier* », s'inquiète le comité de soutien international.

L'écrivain Boualem Sansal, 80 ans, incarcéré en Algérie depuis la mi-novembre, a été transféré ces derniers jours dans une unité de soins de l'hôpital Mustapha d'Alger à sa demande, suscitant l'inquiétude quant à son état de santé. Son avocat François Zimeray et son éditeur Antoine Gallimard ont lancé un appel à sa libération pour raisons humanitaires.

Pour rappel, Sansal a été arrêté le 16 novembre dernier à l'aéroport d'Alger alors qu'il s'apprêtait à embarquer pour Paris. Depuis, il est poursuivi en vertu de l'article 87 bis du code pénal algérien, qui sanctionne « *comme acte terroriste ou subversif tout acte visant la sûreté de l'État, l'intégrité du territoire, la stabilité et le fonctionnement normal des institutions* ».

Selon les autorités algériennes, l'écrivain aurait tenu des propos controversés remettant en cause l'intégrité territoriale du pays lors d'une interview accordée début octobre au média français d'extrême-droite *Frontières*. Il y aurait repris la position marocaine selon laquelle le territoire algérien aurait été tronqué à l'époque coloniale. Ses déclarations très critiques envers le pouvoir algérien ont également déplu.

Une demande de remise en liberté provisoire a été rejetée le 11 décembre par un tribunal d'Alger. Sansal, qui risque la réclusion à perpétuité, est détenu depuis à la prison de Koléa, à 35 km de la capitale. Né en 1949 à Theniet El Had en Algérie, Boualem Sansal est ingénieur de formation. Il occupe de hauts postes dans l'administration et l'industrie jusqu'à son licenciement en 2003, officiellement pour avoir critiqué le gouvernement dans ses écrits.

Sansal publie son premier roman *Le Serment des barbares* en 1999, récompensé par le Prix du Premier Roman. Son œuvre, traduite dans de nombreuses langues, explore avec un regard acéré l'histoire récente et la société algérienne. Parmi ses titres les plus connus, on peut citer *L'Enfant fou de l'arbre creux* (2000), *Harraga* (2005) ou encore *2084 : La Fin du monde* (2015), une fiction dystopique qui évoque les dérives d'un régime religieux totalitaire.

S'il vit en France depuis les années 90, Sansal a toujours gardé un lien fort avec l'Algérie dont il est un observateur engagé et un critique virulent. Il dénonce régulièrement le pouvoir en place, la corruption, le manque de libertés et l'emprise grandissante de l'islamisme qu'il considère comme une menace majeure.

Un positionnement controversé

Apprécié pour son franc-parler et son combat pour la démocratie, Sansal suscite cependant la polémique ces dernières années par des prises de position de plus en plus controversées, notamment au sujet de l'islam et de l'immigration.

Dans ses déclarations comme dans certains de ses livres, il établit fréquemment un parallèle entre islamisme et nazisme, dénonçant le premier comme une « dictature extrême » proche du second dans ses méthodes et ses objectifs. S'il se défend d'être islamophobe, l'écrivain n'hésite pas à qualifier l'islam de « loi terrifiante » devenue « totalitaire ». Il appelle à une profonde réforme de la religion musulmane pour qu'elle retrouve sa spiritualité première.

Depuis quelques années, Sansal semble aussi se rapprocher de certains milieux d'extrême-droite en France. L'entretien accordé à *Frontières* en octobre, où il développe selon des analystes un discours hostile aux immigrés et aux musulmans dans la lignée d'Éric Zemmour, en est le dernier exemple en date. Son approche de l'histoire, notamment sur la question du Maroc et de l'Algérie, relèverait également d'une rhétorique identitaire décomplexée.

Cette évolution est pointée du doigt par plusieurs observateurs comme le politologue Nadjib Sidi Moussa, qui estime que l'écrivain a « suivi une pente droitière » ces derniers temps, que ce soit dans ses positions sur l'islam, la gauche radicale, les migrants ou encore les « woke ». Un glissement qui contribue à faire de lui une figure appréciée d'une certaine frange de l'extrême-droite française.

Si c'est la première fois que Boualem Sansal est incarcéré, l'écrivain a déjà eu maille à partir avec la justice algérienne par le passé. En 2006, son essai *Poste restante : Alger. Lettre de colère et*

d'espoir à mes compatriotes est interdit à la vente pour « atteinte au Président ». Menacé, l'auteur doit quitter précipitamment le pays.

En 2021, Sansal est condamné par contumace à 3 ans de prison pour « outrage à corps constitué » et « atteinte à l'unité nationale » après des déclarations critiques envers l'armée. Le verdict est confirmé en appel l'année suivante.

La santé de Sansal, un enjeu géopolitique

Le transfert de Sansal au sein de l'unité de soins de la prison de Koléa le 11 décembre, puis son hospitalisation à deux reprises depuis, font craindre une dégradation de son état de santé. Selon les informations communiquées par son avocat, les résultats des dernières biopsies ne seraient « pas bons ».

Son éditeur Antoine Gallimard confirme que les autorités pénitentiaires ont pris conscience de la fragilité de l'écrivain de 80 ans et des risques encourus. Une situation qui écarte a priori la piste d'une « maladie diplomatique » brandies par certains pour obtenir une libération.

Me François Zimeray a lancé un appel solennel aux autorités algériennes pour « faire preuve d'humanité » et libérer son client dont la santé est source d'inquiétude. Une demande relayée par de nombreux soutiens de l'écrivain, parmi lesquels son confrère Kamel Daoud (prix Goncourt 2014) ou l'ancien Premier ministre français Bernard Cazeneuve.

Depuis son incarcération, Boualem Sansal bénéficie d'une forte mobilisation en sa faveur, aussi bien en Algérie qu'à l'international. Outre les appels de ses proches et de son avocat, de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer sa libération au nom de la liberté d'expression.

En France, une pétition lancée par les éditions Gallimard a recueilli près de 50 000 signatures. Un rassemblement s'est tenu le 12 décembre devant l'ambassade d'Algérie à Paris pour dénoncer « l'acharnement » contre l'écrivain. Le Quai d'Orsay a de son côté fait part de sa « vive préoccupation » et appelé à « un traitement digne et humain ».

Le Parlement européen a voté le 15 décembre une résolution demandant « la libération immédiate et inconditionnelle » de Sansal, qualifié de « prisonnier d'opinion ». L'ONG Amnesty International, le Pen Club et Reporters sans Frontières ont eux aussi condamné son arrestation et exigé sa remise en liberté.

En Algérie, si l'affaire divise, des intellectuels, des artistes et des défenseurs des droits humains se sont mobilisés pour apporter leur soutien. Un comité réunissant des personnalités comme le sociologue Lahouari Addi ou le militant Fodil Boumala a été créé. Des rassemblements se sont tenus à Alger, Oran et Tizi Ouzou malgré l'interdiction des autorités.

Dans ce climat de tensions, les révélations sur la santé fragile de Boualem Sansal et les appels à l'indulgence pourraient faire bouger les lignes. Si ses prises de position font polémique, y compris parmi ses soutiens, beaucoup estiment qu'il est temps d'adopter une approche humanitaire. Reste à savoir si cela suffira à convaincre un pouvoir algérien arc-bouté sur ses positions.

Nicolas Beau

La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme relocalise son action en France

Le monde (https://www.lemonde.fr) - 31 Décembre 2024

L'organisation emblématique de la société civile algérienne, créée en 1985, a été dissoute par le pouvoir en juin 2022. En exil, des militants ont décidé de poursuivre leur combat humaniste de Paris.



Une conférence de presse de supporters du Hirak, le mouvement populaire algérien lancé en 2019, à laquelle participe Aïssa Rahmoune, alors vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, à Alger, le 7 juillet 2021. RYAD KRAMDI / AFP

Le combat des militants des droits de l'homme algériens continue. Non plus de Tizi-Ouzou, Béjaïa ou Tamanrasset, mais de Paris. Dissoute en catimini en juin 2022 par le tribunal administratif d'Alger – une décision que les responsables ont apprise sept mois plus tard –, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) a été « réactivée sous une forme juridique différente de l'étranger », ont annoncé au *Monde* des membres de l'organisation, aujourd'hui en exil en France.

Le 29 octobre, ces derniers ont déposé les statuts d'une nouvelle association, appelée « Collectif de sauvegarde de la ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme » (CS-LADDH), à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, afin de continuer à dénoncer l'arbitraire en Algérie.

« *Nous relocalisons la lutte en France afin de poursuivre notre mission de résistance*, martèle son président, Adel Boucherguine. *On ne va pas laisser tranquille le régime de notre pays.* » Même lorsque celui-ci annonce des gestes d'« apaisement », comme la grâce, le 25 décembre, de 2 471 détenus par le président algérien Abdelmadjid Tebboune, la méfiance reste de mise. « *On ne fait pas confiance à ce régime* », explique M. Boucherguine.

Pour ce journaliste de 38 ans, réfugié politique dans l'Hexagone, il s'agit de continuer à documenter la répression qui vise des voix dissidentes : les militants démocrates, les partisans du Hirak, le soulèvement populaire de 2019, ou les journalistes.

La diaspora « dans son rôle historique »

« *Il n'y a plus de témoin de l'arbitraire en Algérie*, assure Aissa Rahmoune, directeur exécutif de l'association et désormais réfugié politique en France. *Pour un like [sur les réseaux sociaux] ou un poème, on peut aller en prison. La peur est omniprésente.* » Pour cet avocat, il faut être « *la voix de ceux qui ne peuvent plus rien dire* ». « *De Paris, on peut alerter l'opinion algérienne et internationale sans rien risquer, tout en poussant les autorités à respecter les traités qu'elles ont signés* », insiste-t-il.

Pour y arriver, le CS-LADDH compte s'appuyer sur le réseau de la Ligue, « *devenu clandestin en Algérie* ». Créée en 1985, cette dernière a été une organisation emblématique de la société civile. Elle a survécu à toutes les convulsions politiques du pays, y compris à la « *décennie noire* » des années 1990. Depuis le Hirak, elle est devenue la cible privilégiée des tenants de la restauration autoritaire en cours en Algérie.

Plusieurs de ses responsables, comme son vice-président Kaddour Chouicha, ont été poursuivis pour avoir participé au soulèvement pacifique et critiqué le pouvoir. D'autres membres de l'organisation ont été condamnés et sont en détention. « *Même Abdelaziz Bouteflika [président algérien de 1999 à 2019] et le général Toufik, tout-puissant patron du renseignement [de 1990 à 2015], n'avaient osé dissoudre la Ligue*, rappelle Adel Boucherguine, *elle a toujours été tolérée. Aujourd'hui, le pays a sombré dans le tout répressif.* »

Le CS-LADDH a aussi une autre ambition : rassembler les autres organisations algériennes des droits humains basées à l'étranger. « *La diaspora est encore le seul élément qui échappe au régime et qui lui résiste* », note Ali Aït Djoudi, président de l'association Riposte internationale.

« *Elle est dans son rôle historique*, pointe le militant Saïd Salhi, réfugié en Belgique et ancien vice-président de la LADDH. *Lors des moments difficiles pendant la guerre d'Algérie [1954-1962], la diaspora avait pris le relais et permis au mouvement national de sortir vainqueur. Espérons que, comme par le passé, cette mobilisation fasse naître un changement durable pour l'Algérie.* »

Mustapha Kessous

Informations supplémentaires

- ❖ [Site internet du CFDA](#)
- ❖ [Précédentes revues de presse et newsletters](#)

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ن DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المفقودون